

N/REF : 5/03/2026 13H36 C:264222 I:34778
V/REF : N°OSMIL808198341
V/Email reçu le Jeudi 05/03/2026 à 13H36

AGENCE FONCIA AGDA

**69 COURS JEAN JAURES
38000 GRENOBLE**

IMMEUBLE : LA BOISERAIE
12/14 RUE MARCEL PERETTO
38000 GRENOBLE

St Martin-H, le 10 Avril 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 12 MARCEL PERETTO GRENOBLE
M MME BOCCHETTI 06 70 32 66 49 OU 06 76 32 00 13 SUR PLACE
M NAHUM 06 37 78 43 50

MOTIF : INTERVENIR POUR REPERAGE CURAGE COLONNE

Donneur d'ordre : M. M PAUL

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une pompe haute pression.

LE 12/03/2026 A 09H45
PRÉVOIR DEUX TECHNICIENS PIEDS DE COLONNE EN VIDE SANITAIRE
PRÉVOIR AFFICHAGE ET PANNEAU DE STATIONNEMENT DEVANT LE PORTAIL .
R+5.
PRÉVOIR LONGUEUR DE TUYAU POUR REMPLIR LE CAMION.

LE 10/04/2026 A 08H15:
INTERVENTION DEPUIS LES PARTIES COMMUNES
CURAGE DE LA COLONNE DEPUIS L'HORIZONTALE EN VIDE SANITAIRE
EXTRACTION DE GRAISSE
CURAGE DE L'HORIZONTALE PRINCIPALE DEPUIS LE REGARD EXTÉRIEUR
REPLI CHANTIER

OBSERVATIONS : AH LCOMPTER Email envoyé le 10/04/26 à 20H31 M. J. GRENIER

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.

Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ca n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
3,50	H.Ouvrier Qualifié Curage le 10/04	5	68,75	240,62
3,50	H.Camion Mixte 200L/200B 1 Opér.le 10/04	5	174,79	611,76
TOTAL H.T.				852,38
T.V.A. a 20,00%				170,47
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>1022,85</u>

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN